

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF

KINSHASA, le 21 mai 2014, Fleuve Congo Hôtel
SALLE KINSHASA, FLEUVE CONGO HOTEL

I. PRESIDENCE : S. E Martin KABWELULU

II. PRESENCES A LA REUNION

Membres du Comité Exécutif présents :

1. Célestin VUNABANDI, Ministre du Plan et Président du C.E
2. Martin KABWELULU, Ministre des Mines, V/Président du C.E.
3. Crispin ATAMA, Ministre des Hydrocarbures
4. Roger SHULUNGU, Vice-Ministre des Finances
5. John BUPILA, DIRCABA du PM
6. Vincent NGONGA, DIRCABA à la Primature
7. Désiré BALAZIRE, Conseiller P. à la Primature
8. Simon TUMAWAKU, délégué des entreprises minières privées
9. Cyrille KOMANDA, délégué des entreprises minières publiques
10. Bin Nassor KASONGO, Délégué des Entreprises
11. Françoise Van de Ven, déléguée des entreprises forestières
12. Jean Claude KATENDE, délégué de la Société Civile
13. Jacques BAKULU, délégué de la Société Civile
14. Joseph BOBIA, délégué de la Société Civile
15. Albert KABUYA, délégué de la Société Civile
16. Ibond RUPAS, délégué de la Société Civile

Membres du Comité Exécutif ayant donné mandat

17. M. Firmin KOTO à Mme Jacky NKUTE

Membres du Comité Exécutif en mission

18. S .E. Bavon N'SA MPUTU, Ministre de l'ECNT
19. S.E. ABAYUWE LISKA, Vice-Ministre du Budget
20. Mme Yvonne Mbala à Mme Françoise Van de Ven

Point focal présent

21. Honorable Nicolas Bulukungu

Après vérification du quorum, largement atteint, le Président a présenté un nouveau membre du Comité Exécutif, délégué de la Société Civile, en la personne de Monsieur IBOND RUPAS.

IV. ORDRE DU JOUR ADOpte

1. Adoption du Procès-Verbal du 29 avril 2014
2. Etat des lieux de l'examen du Secrétariat International
3. Adoption du Plan de Travail Annuel (PTA) actualisé et de la Feuille de Route(FDR)
4. Adoption du projet du décret du Premier Ministre portant création du Comité National de l'ITIE-RDC
5. Divers : Informations sur le Rapport 2012

V. DEROULEMENT

1. Adoption du Procès-Verbal du 29 avril 2014

Le procès-verbal du 29 avril 2014 est adopté.

2. Etat des lieux de l'examen du Secrétariat International

a) Exposé

Les membres du Comité Exécutif ont été informés qu'à ce stade actuel du processus de l'Examen de la RDC, deux informations complémentaires ont été demandée par le SI.

Les questions d'information du SI ainsi que la proposition des éléments de réponse à fournir ont soumises à appréciation des membres du Comité Exécutif.

1^{ère} question du SI :

Le périmètre des rapports pour le secteur des Mines et le secteur des Hydrocarbures tel qu'adopté par le comité exécutif le 09 octobre 2013 ne donne pas de précisions sur l'exclusion des provinces à part la Province du Katanga. Les provinces exclues du rapport, n'ont-elles pas reçu des paiements locaux en 2011?

Eléménets de réponse

• Concernant le Secteur des Hydrocarbures :

L'entièrre extraction pétrolière en RDC se fait, du moins jusqu'ici, dans le bassin côtier situé dans la Province du Bas-Congo. Il est noté que les textes régulant la fiscalité de ce secteur ne prévoient pas des paiements infranationaux au profit de cette Province. Pour le certifier, le Comité Exécutif avait adressé une correspondance au Gouverneur de la Province du Bas-Congo qui, en réponse, indique que sa juridiction ne recevait aucun paiement issu de l'activité de l'extraction pétrolière dans sa province.

Deux lettres sont annexées au titre de justificatifs :

- (1) Lettre du Coordonnateur National au Gouverneur du Bas-Congo
- (2) Lettre-réponse du Gouverneur du Bas-Congo au Coordonnateur National

• **Concernant le Secteur des Mines :**

Après la publication du Rapport ITIE-RDC 2010, le Comité Exécutif s'était résolu, à la suite des recommandations du Validateur, de publier un rapport additif pour compléter les informations qui faisaient défaut. Ce ne fut pas possible de publier cet additif car le Conseil d'Administration avait déjà entamé l'analyse de ce rapport principal.

Parmi les éléments des recommandations du Validateur, il faut indiquer que celui-ci avait demandé que le Comité Exécutif signifie au public la raison de l'exclusion des flux payés aux provinces.

C'est à ce titre qu'au cours d'une de ces réunions, le Comité Exécutif avait décidé d'exclure ces paiements dits infranationaux pour cause exprimée dans les justificatifs ci-dessous.

Deux procès-verbaux sont annexés pour justification:

- (3) PV du Comité Exécutif du 11/01/2013
- (4) PV du Comité Exécutif du 13/02/2013

2^{ème} question:

La SICOMINES avait-elle soumis des déclarations certifiées au même titre que les autres compagnies? Vous voudrez bien préciser la méthodologie adoptée par le comité exécutif pour le contrôle de qualité des informations déclarées par la SICOMINES.

Oui, SICOMINES avait fourni les preuves d'audit de ses comptes étant donné que le Comité Exécutif avait exigé et obtenu les preuves que les comptes de toutes entreprises du périmètre ont été audités selon les normes internationales ou les lettres de certification des déclarations à l'ITIE provenant des auditeurs externes. Pour cela, les entreprises ont fourni à l'Administrateur indépendant soit leur rapport d'audit pour l'Exercice 2011, soit la lettre de certification des auditeurs externes.

A partir du moment que le Comité Exécutif avait eu l'assurance que les comptes de SICOMINES avaient été audités selon les normes internationales, le Groupe Multipartite, à travers la lettre du Coordonnateur National adressé au Bureau de Coordination et de Suivi du Programme Sino-Congolais

Deux lettres sont annexées pour preuve:

- (5) Lettre du Secrétaire Exécutif du BCPSC
- (6) Lettre du Coordonnateur National ITIE-RDC

b) Délibération

Après un long débat très animé, le Comité Exécutif a adopté les éléments de réponses proposées pour être envoyés au SI au titre d'informations complémentaires à fournir au SI.

3. Adoption du Plan de Travail Annuel (PTA) et de la Feuille de Route (FDR)

a) Exposé

Le Coordonnateur a fait état d'une importante séance de travail entre le Secrétariat Technique et le Conseiller Principal du Premier Ministre et cela en exécution de la décision du Comité Exécutif qui avait demandé l'harmonisation des vues pour tenir compte des observations du Conseiller sur le PTA.

b) Délibération

Après délibération, le Comité Exécutif a adopté la Feuille de Route et a pris acte des améliorations apportées au Plan de Travail Annuel 2014, adopté le 31 décembre 2013.

4. Adoption du projet du décret du Premier Ministre portant création du Comité National de l'ITIE-RDC.

Le Comité Exécutif a convenu, sur demande de deux membres, que ce projet soit renvoyé au Groupe de Travail de Suivi (GTS) pour revue afin de le soumettre à l'adoption du Comité Exécutif à la prochaine réunion.

5. Informations sur le Rapport ITIE-RDC 2012

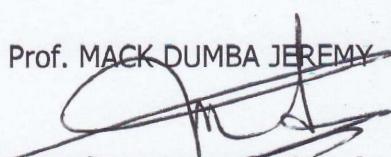
Un membre a proposé que, pour rattraper le retard, on procède à l'envoi des formulaires classiques dans un premier temps et demander aux parties déclarantes de procéder déjà à leur remplissage en attendant l'adoption des formulaires d'informations contextuelles.

Le Coordonnateur, reconnaissant la pertinence de la proposition, a fait néanmoins voir qu'il y avait encore moins d'inquiétude à ce sujet, étant donné qu'au regard de la Feuille de Route qu'on vient d'adopter, nous n'avons que trois jours de retard. La question pourra être abordée par le GTS à sa réunion convoquée pour ce vendredi 23 mai 2014.

Il en a aussi profité pour annoncer l'invitation de la RDC par le Président de la République du Cameroun à la manifestation organisée pour fêter la Conformité du Cameroun à l'ITIE.

Commencée à 14 heures, la réunion s'est terminée à 16 heures, et la prochaine est convoquée pour le 18 juin 2014.

Le Rapporteur

Prof. MACK DUMBA JEREMY

Coordonnateur National

Le Président du Comité Exécutif

Célestin VUNABANDI KANYAMIHIGO


Ministre du Plan et SMRM